

DELIBERATION N° 2008/10-04-01 - BUDGET PRINCIPAL - BUDGET PRIMITIF 2008.

Monsieur le Maire, rapporteur, donne lecture du budget primitif 2008, arrêté aux chiffres suivants :

Section de fonctionnement :

- Dépenses réelles	5 296 979,55 euros
- Dépenses d'ordre	494 870,45 euros
Total	5 791 850,00 euros
- Recettes réelles	5 767 100,00 euros
- Recettes d'ordre	24 750,00 euros
Total	5 791 850,00 euros

Section d'investissement :

- Dépenses réelles	961 737,45 euros
- Dépenses d'ordre	106 850,00 euros
Total	1 068 587,45 euros
- Recettes réelles	491 617,00 euros
- Recettes d'ordre	576 970,45 euros
Total	1 068 587,45 euros

Intervention de Madame MAUSS au nom du groupe LUDRES AUTREMENT & POUR TOUS, valable pour les délibérations n° 1 - Vote du budget primitif et n° 2 - Vote des taux.

« Mon intervention est commune aux deux délibérations puisque les taux d'imposition sont un élément de l'équilibre budgétaire.

Le budget qui nous est présenté est un budget banal et sans ambition : des dépenses courantes de fonctionnement reconduites (souvent avec une légère baisse), moins de 500.000 € d'investissement (hors remboursement en capital des emprunts) et une fiscalité augmentée de 1,6% (revalorisation des bases d'imposition).

Certes, pour une partie importante, les dépenses inscrites au budget ne sont pas contestables et nous savons bien que dans un budget communal les marges de manœuvre sont étroites : il ne peut être question de remettre en cause la plupart des dépenses de fonctionnement qui, avec le remboursement des emprunts, constitue l'essentiel des dépenses budgétaires qui se trouvent reconduites années après années.

Mais, nous voyons bien aussi qu'il s'agit maintenant de payer l'investissement inconsideré qu'a constitué la salle Chaudeau et dont il a été scandaleusement affirmé qu'il ne coûterait rien au contribuable. Rappelons-le, la salle Chaudeau a coûté près de 8 millions d'euros, a contribué à augmenter l'endettement de la commune de plus de 200% (6,3 millions d'euros empruntés) et pèse pour près de 850.000 € dans le budget annuel (442.000 € de remboursement des emprunts en capital et intérêts et de l'ordre de 400.000 € de coût de fonctionnement même si la dispersion de ces dépenses par nature ou par fonction ne les fait pas apparaître clairement dans la présentation budgétaire).

La commune de LUDRES dispose d'un potentiel fiscal élevé, privilège des communes suburbaines qui ont vu ce potentiel s'accroître avec le développement géographique de l'agglomération. Cette situation a longtemps permis d'établir des budgets sans contraintes excessives, de ne pas avoir à effectuer des choix difficiles de sélectivité des dépenses, voire d'engager des dépenses dont l'opportunité ou l'importance n'étaient pas avérées. Pour autant, cette situation ne peut durer indéfiniment et l'accroissement des dépenses d'investissement et de fonctionnement, notamment celles socialement le plus indispensables, ne pourra pas toujours être financé par l'augmentation du potentiel fiscal qui ne sera plus dans l'avenir ce qu'elle a été jusqu'alors.

Il aurait été opportun de profiter du faible niveau d'endettement qui existait à la fin de 2004 (2,4 millions d'euros) pour mieux couvrir les besoins sociaux de la population et réduire la fiscalité locale.

C'est ce qui n'a pas été fait et vous nous présentez cette année, comme vous nous présenterez pour les années à venir, un budget obéré par les engagements antérieurs et aux marges de manœuvre extrêmement réduites.

Par ailleurs, vous n'avez ni chiffré, ni budgété les propositions sur lesquelles vous vous êtes engagé pendant la campagne municipale, notamment pour la petite enfance (mercredis et petites vacances) ou pour les aides aux particuliers en matière d'économie d'énergie. En revanche figurent 50 000 € pour des études pour le tennis, montant excessivement élevé s'agissant d'études ce qui veut dire que les travaux seront très importants.

Pour ces raisons, nous nous abstiendrons sur le vote du budget et des taux d'imposition 2008 ».

Monsieur le Maire répond que le budget a été élaboré avec la même rigueur que par le passé, à savoir : maximiser les dépenses et minimiser les recettes. Seuls les investissements nécessaires ont été programmés au budget primitif, compte tenu du contexte d'une année électorale. L'exécution budgétaire de l'année 2007 a permis de dégager un excédent d'1,4 million d'euros qui sera repris au budget supplémentaire. Compte tenu des reports d'investissement d'1 million d'euros, une somme de 400 000 € pourra être affectée à des investissements nouveaux.

Intervention de Madame SURGET au nom du groupe LUDRES ENSEMBLE

« Les élus de Ludres Ensemble regrettent vivement de n'avoir pu étudier en commission des finances le budget, qui vient de nous être présenté ce soir.

Nous ne connaissons pas le réalisé de 2007, beaucoup de nouveaux élus n'ont pas participé au débat d'orientation budgétaire et dans l'attente du budget supplémentaire, il nous est difficile de décrypter le budget primitif.

Il aurait été intéressant de connaître les grandes orientations de la politique suivie pour l'année en cours, afin de mieux comprendre les choix et de voir dès maintenant la traduction de certains éléments de votre programme.

Nous pensons qu'il serait intéressant pour tous les élus, que le budget soit présenté par grande action publique, et ce pour une meilleure lisibilité et une véritable transparence.

Nous ne voterons pas contre ce budget mais nous nous abstiendrons pour les raisons que nous venons d'invoquer ».

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
décide par 20 voix pour et 9 abstentions (groupe Ludres Autrement et Pour Tous et groupe Ludres Ensemble) :

- d'approuver le budget primitif 2008 arrêté aux chiffres ci-dessus.